



Certificat "Étude des médias en langue française"- rentrée 2019 0000

Depuis octobre 2016, l'IFP a rejoint le Réseau d'Etudes Supérieures et Orientation des Migrants et Exilés (RESOME) en participant activement au renforcement de l'accueil des exilés par la création de ce certificat d'étude des médias en langue française. Il a pour objet de renforcer et d'élargir l'aide déjà existante apportée aux demandeurs d'asiles politiques en favorisant leur accès à l'enseignement supérieur tout en leur facilitant l'apprentissage du français.

[Inna BIEI](#)

Certificat "Étude des médias en langue française"- rentrée 2019

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Mme Valérie DEVILLARD](#)

[Certificat](#)

[Certificat](#)

1

[Formation continue](#)

L'étude des médias et de la communication facilitera l'apprentissage de la langue française et leur insertion professionnelle dans ce secteur.

- Connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation :

L'objectif est qu'à l'issue du certificat et de l'obtention par les étudiants de DELF niveau B2, ces étudiants puissent poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur.

- Adossement aux milieux socioprofessionnels (entreprise, cabinets partenaires)

Cette formation a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle dans le secteur des médias internationaux ou au sein des services de communication d'entreprises ou d'ONG internationales.

Les étudiants suivront un parcours spécifique au sein de la filière en sciences de l'information et de la communication dans le premier cycle de licence.

10

Conditions d'accès :

Ce diplôme s'adresse à des demandeurs d'asile politique pris en charge par des centres d'accueil franciliens et dont la demande est en cours d'examen.

Les candidats doivent fournir une copie de leur pièce d'identité ainsi qu'une lettre exposant leurs motivations (en langue française ou anglaise) et un CV.

Les candidats seront ensuite convoqués pour participer à un entretien individuel qui se déroulera en français à l'issue duquel l'admission dans le certificat pourra être prononcée.



Inscriptions :

Pour les inscriptions à ce certificat, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'IFP.

Inna BIEI

Tél. + 33 (0)1 44 41 58 79

La durée du certificat est d'une année universitaire. À titre dérogatoire, sur décision du responsable de la formation, il peut être suivi sur un semestre, dans le respect des modalités indiquées ci-après.

Lorsqu'un étudiant est inscrit pour une durée d'un semestre, il doit suivre l'ensemble des enseignements dudit semestre et obtenir le DELF niveau B2 dans ce même laps de temps. La mention de la durée de la formation est portée sur le certificat.

1er semestre

- > Introduction à l'étude des médias, L1 Information-Communication, le mercredi de 14h à 16h50 dans l'amphithéâtre 600 du centre Vaugirard M. Rieffel (37.5h)
- > Histoire et sémiologie de l'écrit et de l'image, L1 Information-Communication, le vendredi de 15h à 17h50 dans l'amphithéâtre 300 du centre Vaugirard M. Bazin (37.5h)

2nd semestre

- > Enjeux de la communication, L1 Information-Communication, le mercredi de 16h à 19h dans l'amphithéâtre 300 du centre Vaugirard M. Mercier (37.5h)
- > Relation culturelles dans le monde contemporain, L2 Information-Communication, le jeudi de 9h à 12h dans la salle 314 du centre Assas M. Mattelart (37.5h)
- > Médias dans le monde, L3 Information-Communication, le jeudi de 15h à 17h50 dans l'amphithéâtre 5 du centre Assas M. Mattelart (37.5h)

Semestre 1 et 2

- > Tutorat de méthodologie, le lundi à 18h50 dans la salle 44 du centre Vaugirard (60h)

Volume horaire du diplôme : 247,5 h

En parallèle des enseignements universitaires, les étudiants ont l'obligation de suivre des enseignements de langue française. À l'issue de ces cours et avant la fin de l'année universitaire, les étudiants doivent valider le niveau B2 du DELF.

Contrôle des connaissances :

Article 1er : l'assiduité des étudiants est requise. Celle-ci est vérifiée au moyen d'une feuille de présence émargée par l'étudiant au début de chaque cours et remise par l'enseignant au secrétariat de l'IFP pour suivi administratif. En cas d'absence à un cours, l'étudiant devra apporter un justificatif d'absence (attestation du médecin, convocation, etc.) au secrétariat de l'IFP dans les plus brefs délais. En tout état de cause, un étudiant qui manquerait 3 cours ou plus dans une matière se verra refuser l'octroi du certificat.

Article 2 : le certificat ne sera pas délivré si l'étudiant n'a pas réussi l'examen DELF niveau B2 avant la fin de l'année universitaire ou du semestre au titre duquel il est inscrit.